

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, pour diffusion immédiate.

Montréal, le 14 mars 2010,

SAUVONS FACIL, « FACIL, pour l'Appropriation Collective de l'Informatique Libre »

## **Le Gouvernement Charest lance une offensive contre le logiciel libre au Québec et tente de faire fermer l'association à but non lucratif FACIL.**

Montréal, le 14 mars 2010,

Quelques jours avant le début de la requête en audience opposant Savoir-Faire Linux et la Régie des rentes du Québec, le gouvernement Charest et le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) a mandaté la firme d'avocats Tremblay Blois Mignault Lemay pour exiger le remboursement de 106,000.00 \$ de frais de justice par FACIL, suite à une demande en justice qui a été rejetée par la Cour Supérieure et la Cour d'appel. Ce geste pourrait éventuellement entraîner la mise en faillite de FACIL.

Le conseil d'administration de FACIL, « Facil, pour l'Appropriation Collective de l'Informatique Libre », interprète cette démarche comme:

- Un refus d'établir un dialogue avec la société québécoise pour la mise en place d'une politique d'utilisation du logiciel libre au Québec.
- Un refus de rendre des comptes sur les centaines de millions de dollars dilapidés dans des projets informatiques qui ont échoué,
- Une volonté d'éviter tout débat sur la question des marchés attribués sans appel d'offres et effectués dans l'opacité la plus complète dans le domaine des Technologies de l'Information.

Le conseil d'administration de FACIL dénonce avec la plus grande énergie cette procédure legaliste à outrance qui ressemble à de la censure et en appelle à une mobilisation de tous les partis politiques du Québec pour exiger la mise en place sans délai d'une concertation pour une grande politique d'utilisation du logiciel libre au Québec comme c'est le cas dans la plupart des pays du G20.

Le logiciel libre repose sur le droit, pour un auteur, de diffuser son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de l'utiliser, le copier, l'adapter et le redistribuer, en version originale ou modifiée. Le bon usage de ce droit assure l'accès à tous tout en assurant la qualité et en favorisant l'innovation du logiciel.

Rappelons les enjeux du logiciel libre pour la société québécoise:

- Le logiciel libre participe à un développement économique durable.
- Le logiciel libre participe au partage du savoir et à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique.

- Le logiciel libre garantit l'égalité d'accès de tous les québécois aux nouvelles richesses de l'ère numérique.
- Le logiciel libre constitue une opportunité pour les entreprises québécoises. Il renforce l'indépendance technologique et la compétitivité des entreprises québécoises.
- L'utilisation de logiciels libres garantit un marché équitable et concurrentiel.

Alors que l'on annonce une croissance de 44% de l'économie du logiciel libre en Europe (1) l'an prochain après une hausse de 47% en 2009, le gouvernement Charest s'obstine à vendre par compartiment les systèmes d'informations du Québec aux multinationales informatiques. Il est temps que cessent ces pratiques!

(1) <http://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/logiciels/201003/12/01-4260022-le-logiciel-libre-seduit-de-plus-en-plus-en-europe.php>

Contact presse : [ca@facil.qc.ca](mailto:ca@facil.qc.ca)

FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre  
7373, rue Lajeunesse, bureau 100  
Montréal (Québec) H2R 2H7  
Tél. : 514-664-1260